

Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales

47 avenue Giraudoux – BP 91021 – 66101 PERPIGNAN CEDEX – Tél. 04 68 08 21 41 – Fax. 04 68 08 21 42 – Site internet : www.fdc66.fr

DOCUMENT A COMPLÉTER ET À RENVoyer

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné(e) _____

1. certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
2. déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
3. m'engage sur l'honneur à ne détenir qu'un seul Carnet du Chasseur 66-CPB
4. demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions du devis au verso.
5. Je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à : _____ Le ____/____/____

SIGNATURE OBLIGATOIRE →

DEMANDE DE VALIDATION PAPIER DU PERMIS DE CHASSER
Campagne de chasse 2020/2021
Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

VOTRE IDENTIFIANT :
(pour votre accès internet)

Nom : _____

Prénom 1 : _____

Prénoms 2, 3 et 4 : _____

Adresse : _____

Si changement d'adresse noter la nouvelle :

CP : _____ Ville : _____

N° de portable : _____

Adresse mail : _____

Références du permis de chasser : original duplicata
 document étranger équivalent

Numéro : délivré le :

Par ⁽¹⁾ préfecture de : _____
Dép. + N° : _____
 ONCFS
 pays : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Nom de naissance : _____
⁽¹⁾ cochez la case correspondante

Autorisation de chasser (pour mineur et majeur sous tutelle)

Accordée par : Père / Mère / Tuteur / Juge des tutelles ⁽²⁾

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Date : _____ **Signature :** _____
⁽²⁾ rayez les mentions inutiles

Demande de validation du permis de chasser 2020/2021
(Article L423-1 du code de l'environnement)

Nature de la validation (détail des tarifs au verso)		cochez la case correspondante	
		Montant 1 hors assurance (voir au dos)	Montant 2 assurance incluse (voir au dos)
Cas 1	Départementale 66 tous gibiers	<input type="checkbox"/> 153,95 €	<input type="checkbox"/> 175,95 €
Cas 2	Nationale tous gibiers	<input type="checkbox"/> 205,45 €	<input type="checkbox"/> 227,45 €

Pour chasser la bécasse, je choisis :

- L'application ChassAdapt Le carnet de prélèvement 66 (papier) Aucun carnet (ne chasse pas la bécasse)

Montant à régler par CHEQUE français à l'ordre de : **REGIE RECETTES FDC PO**

OU par CARTE BANCAIRE paiement sécurisé en ligne (www.fdc66.fr)

COCHER LA CASE CI-DESSOUS SI VOUS ETES CONCERNE(E) :

- Je pratique le TIR d'été chevreuil Je chasse le sanglier au 1^{er} juillet 2020 Je suis louvetier

INFORMATION SUR LE COUT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2020/2021

DETAIL DES MONTANTS EN EUROS	VALIDATION DEPARTEMENTALE 66 (cas 1)	VALIDATION NATIONALE (cas 2)
Cotisation annuelle	95,00	95,00
Redevance cynégétique annuelle	44,95	44,95
Droit de timbre	9,00	9,00
Part forfaitaire FNC		51,50
SOUS-TOTAL	148,95 €	200,45 €
Frais de dossier	5,00	5,00
MONTANT 1	153,95 €	205,45 €
Assurance RC (Option) ⁽¹⁾	22,00	22,00
MONTANT 2	175,95 €	227,45 €

⁽¹⁾ L'assurance Responsabilité Civile Chasse étant OBLIGATOIRE, la Fédération vous propose un contrat TERRASSUR très performant au prix de 22 €, dont vous trouverez ci-joint le descriptif. Vous pouvez toutefois rester chez votre assureur habituel.
CHASSEURS ETRANGERS : La souscription d'un contrat d'assurance français est **OBLIGATOIRE** pour les chasseurs possédant un permis de chasser étranger

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien/ l'adresse ci-dessous :

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle."